

ou de France, on doit rembourser les postes canadiennes selon le poids et le nombre de milles à l'intérieur du territoire canadien. Cette question irrite les éditeurs canadiens depuis des années et on l'a signalée au ministère des Postes canadiennes, quel que soit le gouvernement au pouvoir ou quel que soit le ministre des Postes.

On a toujours fourni la même réponse. On ne peut rien faire avant la réunion du Congrès postal universel à Montevideo en Uruguay, à Madras aux Indes, au Caire en Égypte, ou à Reims en France, où il doit se réunir dans cinq ans. L'Union postale universelle ne se réunit que tous les cinq ans; il est donc inutile de demander quoi que ce soit d'ici quatre ans, car on ne peut rien faire. On a protesté auprès du ministère des Postes du Canada, parce que des millions de revues américaines franchissaient la frontière tous les mois et que notre ministère des Postes les transportaient volontiers à travers notre grand pays sans retirer aucune part des frais versés au ministère des Postes des États-Unis pour ces périodiques.

On a assuré les éditeurs canadiens que la question serait débattue au congrès de l'Union postale universelle qui devait se tenir à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1963. Tout devait être étudié alors et les cartes devaient être mises sur table en ce qui concerne la possibilité pour le service postal canadien de tirer des recettes de ces périodiques étrangers entrant au Canada; comme ils sont postés dans un pays étranger, c'est ce pays qui garde les recettes. Les honorables députés se rappelleront que des difficultés étant survenues à Rio de Janeiro en 1963, le congrès de l'union postale universelle, qui a lieu tous les cinq ans, a été retardé d'un an et s'est tenu à Vienne, en Autriche, le mois dernier.

Les éditeurs canadiens ont communiqué avec le ministère des Postes, exprimant l'espoir que le ministre des Postes, homme d'affaires compétent, représenterait le gouvernement canadien à ce congrès. Cependant, par suite de la mort de l'honorable Jack Garland, le ministre des Postes a été chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement, tâche onéreuse qu'il a remplie avec dignité et compétence. Toutefois, il n'a pas pu se rendre en Autriche. Cependant, des représentants du service postal canadien ont assisté à ce congrès.

A mon sens, les éditeurs canadiens ont droit à une déclaration sur les dispositions prises pour que le service postal canadien soit remboursé par ces éditeurs étrangers qui postent à l'étranger des publications destinées au

Canada, en sorte que ce sont les gouvernements étrangers qui sont rémunérés pour les objets transportés à travers le Canada par notre service postal. J'aimerais citer un passage d'un mémoire, entre bien d'autres, soumis au ministère des Postes du Canada en 1959, dans lequel les éditeurs canadiens demandaient au ministère des Postes:

...que des méthodes soient élaborées qui permettraient au ministère des Postes du Canada de recevoir des gouvernements étrangers une indemnité pour la manutention au Canada du courrier en provenance de l'étranger.

Depuis bien des années, les gouvernements canadien et américain vérifient à deux reprises pendant l'année, la quantité de colis postaux qui traversent la frontière internationale.

On choisit deux jours très éloignés de la période de pointe des fêtes et de la forte baisse de l'été. On choisit deux journées typiques, et on multiplie les chiffres obtenus pour un jour moyen par 365, pour connaître le poids du courrier qui traverse la frontière et la distance parcourue en relevant les adresses.

En considérant ces deux jours-là comme typiques de la quantité de colis postaux manutentionnés durant l'année par les deux pays l'un pour l'autre, les ministères des Postes calculent combien d'argent doit être versé par un gouvernement à l'autre pour le service de colis postaux fourni dans leur pays. A notre avis, un régime de ce genre pourrait être institué au Canada pour les objets de la deuxième classe. En vertu d'un tel régime, les gouvernements étrangers verseraient au ministère des Postes du Canada une part raisonnable des recettes perçues des éditeurs de leur pays pour les objets de la deuxième classe, de façon à dédommager les Postes canadiennes du service de manutention qu'elles accordent aux objets de la deuxième classe provenant de l'étranger.

Au cours de son exposé sur l'administration de son ministère, le ministre des Postes a dit que beaucoup de courrier américain arrivait au Canada par camions, qu'il était envoyé dans les bureaux de poste canadiens, où les expéditeurs acquittaient un tarif que les postes canadiennes gardaient pour elles seules. C'est parfait. Les éditeurs de journaux canadiens savent gré que l'on ait augmenté à 5c. la livre le tarif de ce courrier, il y a quelque temps. Auparavant, le tarif était très bas, ruineux en fait, et les éditeurs de journaux canadiens ont bien accueilli le tarif de 5c. Mais il y a encore des centaines et des centaines de périodiques imprimés à l'étranger—et je ne veux pas nécessairement dire outremer en parlant de l'étranger—qui sont expédiés de la ville où ils paraissent et qui entrent au Canada. Je veux parler en particulier des abonnements livrés, sous pli séparé, à domicile. Ces abonnements sont expédiés par de grandes maisons d'édition américaines qui ne